

ABONNEMENT.

Par an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
EWIG, r. Ambrose-Richel, 9 ;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAPPIÈRE et Co,
Place de la Bourse, 6.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
23 Novembre 1881.

Chronique générale.

Paris, 23 novembre.

2 h. 20. — Au conseil des ministres tenu
ce matin, les ministres ont soumis à l'appro-
bation du Président de la République les
décisions prises hier soir en conseil de cabi-
net. Puis on s'est occupé de nouveau de la
déclaration que M. Gambetta doit faire ce
soir devant la commission des crédits sup-
plémentaires destinés à subvenir aux frais
de l'expédition de Tunisie. Les termes de
cette déclaration ont été soumis au Président
de la République.

Le général Camponon fait connaître les
dernières dépêches reçues de Tunisie, an-
nonçant que des bandes insurgées ont été
dispersées.

Le conseil a décidé que le projet de loi
portant ouverture de crédits supplémentaires
pour les nouveaux ministres serait déposé
jeudi sur le bureau de la Chambre.

2 h. 25. — M. Gambetta est entendu par
la commission des crédits supplémentaires.

L'attitude quelque peu hostile aux crédits
supplémentaires de Tunisie prise dans la
commission par M. Wilson est vivement
commentée.

Pour expliquer son silence sous l'ancien
ministère, tandis que M. Magnin opérait des
imputations provisoires, M. Wilson dit que
ces mesures étaient prises en dehors de lui
et qu'il n'avait pas voix délibérative.

3 h. 20. — M. de Freycinet a refusé défi-
nitivement le gouvernement général de l'Al-
gérie.

Par suite de ce refus, M. Oustry, ex-pré-
fet d'Alger et de Lyon, paraît être définitive-
ment désigné pour le gouvernement général
de l'Algérie.

3 h. 56. — M. Gambetta vient de sortir de

la commission des crédits supplémentaires.
La commission continue à délibérer.

4 h. 52. — La commission des crédits tu-
nisiens est encore en séance.

Le conseil de cabinet tenu avant-hier soir
aux affaires étrangères, sous la présidence
de M. Gambetta, s'est prolongé fort tard.
Parmi les questions les plus importantes
qui ont été traitées, celle du remplacement
des ambassadeurs démissionnaires a été
longuement discutée.

Les candidats présentés par M. Gambetta
n'ont pas les sympathies de tous les minist-
res ; c'est un premier point noir à l'horizon
ministériel qui indique qu'il n'y aura pas
toujours homogénéité entre les membres du
cabinet. Mais M. Gambetta, qui agit en pré-
sident autoritaire, paraît ne pas vouloir que
ses choix soient discutés.

Nous apprenons que, dans le conseil des
ministres, M. Gambetta a déclaré qu'il s'op-
poserait à la prise en considération du pro-
jet Boysses sur la séparation de l'Eglise et
de l'Etat, étant donné qu'il aurait lui-même
un projet différent qu'il présenterait à son
heure.

Les journaux radicaux continuent à re-
procher avec une grande vivacité à M. Gam-
betta la nomination de M. Miribel. On rap-
pelle qu'il était associé de la manière la plus
directe aux mesures prises par le général de
Rochebonnet au mois d'octobre 1877, à ces
mesures que M. Gambetta déclarait alors
criminelles et dont il reconnaît aujourd'hui
la parfaite légitimité.

Le bruit court que M. Labordère, qui
avait été réintégré dans son grade de major,
au grand scandale de l'armée, va de nou-
veau être mis en disponibilité.

Ainsi, les opportunistes eux-mêmes ont

compris la faute qu'on avait faite en ren-
dant son commandement à cet officier indis-
cipliné.

Il y a à cela une bonne raison.
Les opportunistes se sentent tellement
menacés par les intransigeants qu'ils trou-
vent bon de prendre leurs précautions.

Dans le cas où ils auraient besoin de
l'armée, ils ne veulent pas que l'exemple
de M. Labordère puisse être invoqué par
les officiers qui ne voudraient pas marcher
avec eux.

Le refus d'obéissance, que MM. de l'anti-
chambre gambettiste trouvaient superbe
quand il s'agissait du 16 Mai, leur appa-
raîtrait comme un crime irrémissible à l'é-
gard du grand ministère !

En mettant de nouveau en disponibilité
M. Labordère, M. Gambetta semble dire
aux officiers : « Prenez garde, messieurs ;
si vous ne voulez pas marcher avec nous,
vous serez brisés. »

C'est clair.

D'après l'Union, le nouveau ministre de la
guerre prépare une circulaire aux comman-
dants de corps d'armée, pour se renseigner
sur les effets produits par la loi du 27 juillet
1872, en ce qui concerne les jeunes gens dési-
gnés dans le paragraphe n° 7 de l'article
20 de ladite loi.

Le ministre veut savoir jusqu'à quel point
la dispense accordée aux jeunes gens visés
par la loi profite au recrutement du « clergé
paroissial. »

Il fait entendre que cette dispense ne lui
paraît pas justifiée, à la suite des renseigne-
ments demandés aux évêques.

Les radicaux marseillais ne se sont pas
contentés de lacérer la déclaration du gou-
vernement affichée sur tous les murs de la
ville, ils ont encore apposé des placards
où il est fait appel à la révolte et à l'insur-
rection. Voici, comme échantillon, une de
ces affiches collées pendant la nuit et que
la police s'est empressée de faire dispa-
raître :

« Aux révolutionnaires !

» Compagnons,

» N'est-il pas temps de commencer la
lutte, une lutte continuelle, acharnée, sans
pitié, sans trêve ni merci ? — N'est-ce pas
un crime que de rester indifférents devant
le spectacle atroce, infâme qui se déroule
sous nos yeux ?

» Alors que nos frères soldats périssent
par la faim et les fièvres, que les casernes
sont transformées en hôpitaux, les côtes d'A-
frique en abattoirs humains ; alors que l'on
fait massacrer de malheureux Arabes, dont
tout le crime est de réclamer leur indépen-
dance, tout cela, afin de satisfaire des com-
pagnies financières, de par la volonté de
ministres qui agissent pour la gloire et les
intérêts de M. Gambetta, tour à tour « men-
teur, parjure, voleur, faussaire, assassin ; »

» Alors que le peuple français est menacé
d'anéantissement par ce misérable réveur
de coup d'Etat, alors que l'on condamne
ceux qui défendent le peuple, après leur
avoir interdit de protester contre les ban-
dits qui le mènent à sa perte ;

» Alors que les autres nations ses sœurs,
l'Italie, l'Allemagne, la Russie, l'Irlande,
etc., sont écrasées par les autocraties, que
leurs revendications sont étouffées par les
murs des cachots, par les potences, par les
fusillades, par l'exil, qu'elles meurent d'ina-
nition, d'oppression.

» En un mot, quand le despotisme, la lâ-
cheté, la trahison, le massacre, sont à l'or-
dre du jour ; quand la liberté, le droit, la
justice, l'honneur sont violés, foulés aux
pieds, n'est-ce pas un droit que la révolte,
un droit que l'insurrection, un droit que la
lutte à outrance ?

» Oui, c'est un droit ; c'est plus, c'est le
droit de défense.

» Travailleurs, nos frères, pour ce, em-
ployons les moyens que nous fournit la
science ; que les nihilistes et les fenians nous
servent d'exemple ; souvenons-nous que
c'est faire acte d'humanité que de donner la
mort aux exploités, aux assassins des peu-
ples.

» Le Comité exécutif révolutionnaire. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

XVI

DERNIÈRES ÉPREUVES

(Suite.)

Au bout d'un quart d'heure environ, Honneck
reparut.

— Rien de suspect ! dit-il, et voici notre homme.
Écoute !

A plusieurs reprises, le claquement d'un fouet
passa dans l'air. Puis, on entendit le roulement de
la charrette, qui ne tarda pas à s'arrêter à l'endroit
convenu.

— Arrive !... avait dit le ségare à son fils.

Vivement, la brouette avait rejoint le chariot.

— Est-ce encore du fameux ? fit le messager, en
avançant le haut du corps en dehors de sa bache.

— Jugez-en ! répliqua le père Honneck, qui ven-
nait de démasquer une lanterne sourde.

A cette clarté, Madeleine vit le fils du ségare
écarter les branches de sapin et, successivement,
passer au recéleur... deux chevreuils, une demi-
douzaine de lièvres et quantité de perdreaux !

— Ah ! ah ! fit le messager, bonne chasse !

— Et dont tu nous rapporteras, je l'espère, une
grosse somme, dit le ségare.

— Je suis large, vous le savez, répondit l'autre,

mais à condition que vous n'aurez jamais recours à

d'autres qu'à moi.

— N'as-tu pas ma parole ? conclut le vieil Hon-
neck. On braconne... mais on est honnête.

Qui peindra le désappointement de Madeleine ?

Ce n'étaient que des braconniers !

Lorsqu'ils eurent disparu, elle reprit lentement

le chemin de Vittef.

Comme elle approchait de la maison, Barnabé

accourut à sa rencontre, et, tout effaré, tout éploré :

— Dame Madeleine ! lui dit-il, ah ! ma pauvre

dame Madeleine, arrivez donc ! Je crois que maître

Jean se meurt.

Hélas ! il ne disait que trop vrai. Le malade ven-
nait d'avoir sa dernière crise, courte, mais terrible.

Puis il était tombé dans un abattement complet,

dans une effrayante torpeur.

Quelques instants plus tard, le médecin arriva.

— C'est, dit-il, l'agonie qui commence.

Petit-Pierre courut chercher le curé. C'était un

digne prêtre, un vieillard à cheveux blancs, Mi-

chaud avait repris connaissance ; il le reconnut.

Toute sa confession se résuma dans ce cri du cœur :

— Ce n'était pas moi ! Dieu le sait bien que je

n'ai jamais fait de mal à personne !

— Je le sais aussi, répondit le prêtre, et je viens,

Jean Michaud, l'ouvrir le ciel, où les âmes de

ceux qui ont injustement souffert ici-bas trouvent

enfin le repos, la vraie justice.

Le moribond reçut les derniers sacrements ; il

parut rasséréiné.

Mais presque aussitôt, sur son visage déjà con-

tracté par la suprême épreuve, on put lire une

nouvelle angoisse.

Non pour lui-même, mais pour les êtres chéris

qui, seuls, allaient rester sur la terre.

— Ah ! se prit-il à sangloter tout à coup, ah !

ma femme ! mes pauvres enfants !

Jeannette et Petit-Pierre, éperdus, se jetèrent

dans ses bras.

— Courage ! dit Madeleine, et compte sur moi,

Jean. Ta veuve poursuivra la tâche qu'elle s'est

imposée... Un jour, je te le jure encore, hommage

sera rendu à ta mémoire... et ce nom que tu nous

laisses, il y aura gloire à le porter.

L'instant qui précède la mort est souvent un ins-
tant de calme. Jean Michaud bénit ses enfants et

leur mère. Un dernier embrassement les rassembla

sur son cœur. Puis, ils se rejetèrent en arrière,

épouvantés. L'agonisant râlait, hagard et livide. Un

cri déchirant s'échappa de ses lèvres. Il voulut se
redresser, battant l'air de ses deux mains. Il les
reporta à ses flancs, comme si quelque chose s'y
brisait tout à coup.

Enfin, il retomba, immobile, l'œil fixe, la bouche
ouverte et presque souriante. C'était fini.

A l'enterrement, il y eut beaucoup de monde.

Curiosité. Remords. Quelques amitiés fidèles.

Lorsque les assistants se furent retirés, la veuve
et les orphelins restèrent seuls auprès du tertre fu-
néraire.

Barnabé, le dernier disparu, venait d'y planter
une croix.

Sur cette croix de bois noir, rien qu'un nom :
Jean Michaud.

C'était le soir. Le temps s'adoucissait. Un rayon
du soleil couchant perça les nuées, vint jusqu'à la
tombe.

Les enfants et leur mère s'étaient agenouillés,
priaient. Madeleine enfin se releva, tout en larmes,
mais avec le calme, avec la dignité d'une douleur
contenue, d'une résolution à toute épreuve.

Sans qu'une parole montât de son cœur à ses
lèvres, la main étendue vers la croix, les yeux levés
vers le ciel, elle renouvela son serment.

Puis, tenant ses deux enfants par la main, elle
sortit du cimetière.

Un cavalier passait en ce moment sur le chemin.

Le Petit Marseillais annonce que de nouveaux placards non moins incendiaires ont été affichés sur les murs de la Bourse.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Alger, 21 novembre.

Dans les journées des 13 et 14 novembre, le général Delebecque, après avoir infligé, à la tête de la brigade Louis, des pertes sérieuses à l'ennemi, a razié trois douars. Un nombre considérable de moutons et de chameaux a été enlevé, les silos ont été brûlés. Nous avons eu deux tués et trois blessés.

Le général Delebecque est arrivé le 19 à Moghar, qu'il a trouvé abandonné. Ce ksour doit être détruit.

Une sécurité complète règne sur la ligne du Kreider à Mecheria.

Tunis, 21 novembre.

Ali-ben-Amar, se sentant sur le point d'être cerné par les colonnes Philibert, d'Aubigny et Laroque, a abandonné ses partisans et s'est enfui précipitamment dans la montagne avec quelques hommes dévoués.

L'effectif des troupes de Tunis sera renforcé jeudi par un bataillon du 117^e de ligne, venant du Pont-du-Fahs. Ce bataillon occupera la caserne du premier régiment tunisien.

La nomination du général Lambert comme commandant de l'armée tunisienne a produit une bonne impression sur la population indigène. (Agence Havas.)

Le ministre de la guerre a reçu les dépêches suivantes :

Tunis, 21 novembre, 6 h. 20, soir.

Ali-ben-Amar a quitté Mograoua, dans la nuit du 19 au 20 novembre, en fuite vers le Sud, avec 25 cavaliers.

Le général d'Aubigny s'est porté immédiatement sur Mograoua, où il est arrivé sans trouver de résistance.

Les Ayars sont dispersés : quelques-uns sont venus se soumettre.

La colonne d'Aubigny a razié plusieurs douars et villages et pris de nombreux troupeaux.

La colonne de la Roque est à Lehs, où l'on a entendu quelques coups de fusil et de canon.

Le général Philibert est un peu à l'est de Makter, aujourd'hui 21.

Les trois colonnes ont dû entrer dans le massif des Ouled-Ayars pour le fouiller.

J'envoie au général d'Aubigny les instructions pour régler les détails de la soumission des Ouled-Ayars.

Tlemcen, 20 novembre.

Si-Sliman, qui avait avec lui 800 cavaliers et 300 fantassins, a été vivement poursuivi jusqu'à la frontière par une colonne légère partie d'El-Aricha.

Général Delebecque à guerre.

Oglat Feidja, 15 novembre.

(Transmis du Kreider le 21 novembre.)

Les montagnes sont de nouveau parcour-

ues par nos troupes. Les Ouled-Abdallah et une fraction des Amours demandent l'aman; je leur impose comme première condition de descendre des montagnes et de venir camper dans la vallée de Tyout.

Les tribus paraissent comprendre que, cette fois, nous sommes prêts à rester dans le pays au lieu de nous contenter de le traverser.

Je laisserai pendant tout le temps nécessaire les brigades Louis et Colonieu à Foumassa et Oglat-Feidja.

Des colonnes légères poursuivront l'ennemi partout où l'on aura des chances de le rencontrer, et je me porterai moi-même sur les Moghar, dont je ne suis séparé que par quelques kilomètres.

Etranger.

ANGLETERRE. — Il se produit à cette heure en Ecosse un mouvement curieux en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

L'assemblée générale de l'Eglise libre vient d'émettre un vote demandant la rupture des liens qui rattachent à l'Etat l'Eglise anglicane, et l'égalité pour tous les cultes.

C'est la première fois que cette question est abordée aussi franchement dans le Royaume-Uni.

Beaucoup de députés écossais, dit-on, sont résolus à soutenir cette thèse à la Chambre des communes dans la prochaine session. On ajoute que M. Gladstone et lord Hartington, si la question se pose, seraient décidés à en laisser la solution au peuple écossais lui-même.

Dans cette hypothèse, il ne faut pas se dissimuler que cette modification serait un coup terrible porté à l'Eglise anglicane officielle, qui, à partir de ce jour-là, pencherait vers son déclin.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 novembre.

Il se produit quelques réalisations qui alourdissent le marché.

Les Rentes ont une tenue faible. Sur le 3 0/0 85.80 et 85.70, et sur le 5 0/0 116.30.

Bien que les transactions ne soient pas très-importantes, les Sociétés de crédit sont fermes.

Le Crédit Foncier a débuté à 1,725 pour rester à 1,735, le marché du comptant est très-suivi.

La Banque Transatlantique revêt de bons cours, chacun apprécie cette institution de crédit et sait que sous l'habile direction de son fondateur M. Eug. Pereire, elle ne peut que prospérer.

On se tient à 860 sur le Crédit Lyonnais; le capitaliste avisé n'hésite pas à acheter actuellement quelques actions de cet important établissement de crédit.

La Banque Nationale conserve le cours de 670; on sait que les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour le 3 décembre prochain.

Les placements de toute sécurité deviennent rares, il faut faire exception pour les obligations de l'Hypothèque Foncière, 48, rue de Châteaudun; il y a là un revenu solide et rémunérateur.

On cote 535 sur la Banque de Prêts.

La Banque Romaine, dont les actions sont offertes en ce moment à 450 fr. par le Crédit de France, cote 720, chacun doit s'empresse de s'assurer quelques actions.

Bon courant d'affaires en actions Malétra à 465

et à 289 sur les obligations des Messageries Fluviales.

Bon courant d'achats en actions de la Société Générale de Fournitures Militaires à 535, c'est un placement sérieux et des plus sûrs.

On demande à 705 les actions de la Grande Compagnie d'Assurances; la Société Nouvelle met en vente un lot de ces actions à 300 fr.

Les actions Alais au Rhône cotent 500 et les obligations 305.

Bonne tenue des actions de la Société Générale de Laiterie aux environs de 640.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le ministère de l'intérieur va transmettre aux préfets des instructions très-précises touchant le dénombrement de la population, qui doit être effectué, comme on sait, dans toute la France, le 18 décembre prochain, et ne doit durer qu'un seul jour.

Ces instructions, accompagnées de formules à remplir dans les mairies et les préfectures, précisent les dates extrêmes auxquelles doivent être centralisés les résultats.

Les agents recenseurs devront déposer dans les maisons, le 16 décembre, les formules de bulletins individuels que chaque citoyen devra remplir ou faire remplir, ainsi que les feuilles de ménage réunissant les bulletins individuels, enfin les bordereaux de maison où se trouveront récapitulés tous les ménages habitant chaque immeuble.

Une liste nominative de tous les habitants de chaque commune devra être dressée par la mairie et transmise à la préfecture du 15 au 31 janvier.

Le dernier recensement fait en France avait donné le chiffre de trente et quelques millions de catholiques. Ce chiffre éloquent embarrasse les partisans de la loi du nombre qui, au nom d'une centaine de mille vauriens, persécutent des millions de catholiques. Aussi, pour s'épargner l'humiliation d'une semblable constatation, pour cacher à la foule la disproportion numérique entre les bourreaux et les victimes, le gouvernement de Jules Grévy a décidé de supprimer tout simplement la colonne religion dans les tableaux du prochain recensement.

Ces petits détails donnent la mesure de la faiblesse de cette race de libres-penseurs qui n'osent pas même compter leurs ennemis.

PÈLERINAGE DE SAINT-MARTIN.

Jeudi dernier, 550 pèlerins montaient en gare de Saumur dans le train spécial de 8 heures 45, qui devait les transporter près du tombeau du grand apôtre de nos contrées, l'un des patrons de notre pauvre France.

D'où venait donc cet essaim de pieux voyageurs ? Il venait de notre ville de Saumur, qui n'oublie jamais l'illustre thaumaturge ; il venait de la ville de Doué, notre bonne voisine, et de vingt autres paroisses de notre Saumurois où l'impiété du siècle n'étouffera jamais la dévotion au culte des Saints.

A la station de Varennes, un groupe assez

considérable se joignit à notre armée pacifique et porta notre nombre à plus de 600. On ne peut s'empêcher de reconnaître que c'est un résultat magnifique et tout à fait consolant par le temps qui court.

Que la procession eût été belle dans la ville de Tours ! Mais il fallait compter avec l'arrêté de M. Rivière. Faute de procession dans les rues, nous avons fait notre procession en wagon, avec chants et prières, à l'aller comme au retour. Nous étions bien sagement remplis de fidèles qui n'ont point renié leur baptême. Là, point de maire libéral pour confisquer notre liberté. Cette prière en wagon a d'ailleurs un cachet tout particulier. N'est-elle pas l'image de la vie humaine qui s'écoule avec tant de rapidité ? Et puis ne doit-elle pas sourire à un ami de la réparation des blasphèmes ? Plus d'un commis-voyageur de l'impiété a débité dans ces mêmes compartiments les insanités de sa philosophie ricaneuse ; il n'est pas mauvais d'y brûler l'encens de la prière en guise de réparation.

Les pèlerins de Saint-Martin n'oublieront point avec quelle cordiale sympathie ils furent accueillis par le vénérable vicaire général chargé de la garde de la chapelle, en l'absence des bons Pères expulsés l'année dernière.

Ils se souviendront pareillement des attentions délicates dont ils ont été l'objet dans cette maison si généreusement hospitalière des Sacrés-Cœurs. Nous étions leur consolation, nous disaient ces amis de Dieu et de saint Martin. Nous leur dirons, nous, qu'ils ont contribué dans une large part au charme de notre pèlerinage, qui a été, disons-le, plein d'entrain, de foi et de piété.

M. le curé de Saint-Nicolas avait officié le matin à notre arrivée ; M. le curé de Doué porta la parole le soir après les vêpres, et nous fit, d'une façon oratoire et brillante, le résumé de la vie de saint Martin, dont il sut tirer d'utiles leçons pour son auditoire.

Quelques instants après nous étions dans l'oratoire du vénéré M. Dupon, prosternés devant la face du Dieu qui fut souffleté et qui l'est encore souvent. Quelques mots pleins d'onction du saint homme qui a la garde de l'oratoire ont précédé le salut du Saint-Sacrement, et bien vite le retour à la gare, où nous attendaient nos voitures du matin.

A peine le sifflet de la locomotive s'est-il fait entendre que nos chants et nos prières retentissent de nouveau pour dire à saint Martin et à la sainte Face, non pas adieu, mais au revoir.

LETTRE D'AFRIQUE.

Un de nos concitoyens veut bien nous communiquer une lettre qu'un de ses amis qui fait partie du corps expéditionnaire de Tunisie lui a adressée. Nous en détachons les extraits suivants qui ne peuvent manquer d'intéresser nos lecteurs :

« Ain-Beida, 16 novembre 1881.

« Je me proposais de t'écrire plus tôt, mais j'en ai été empêché par les préparatifs

A la vue de cette famille en deuil, il arrêta sa monture.

C'était le notaire Labarthe.

Depuis les assises, le chef du jury paraissait vivement s'intéresser à Jean Michaud.

— Mon Dieu !... s'écria-t-il, mais qu'est-il donc arrivé ?

— Jean Michaud est mort à la peine ! répondit-elle.

Il y eut un silence. Labarthe semblait réfléchir.

Puis, avec l'accent d'une profonde pitié, presque aussi ému, presque aussi pâle que Madeleine :

— Vous savez, lui dit-il, que ma femme est sœur de Delphine, la fiancée de votre fils Justin. C'est une sorte de parenté entre nous. Louise ira demain vous voir.

XVII

LA TUTELLE

Suivant la promesse de Labarthe, les deux filles du capitaine Lambert rendirent visite à la veuve de Jean Michaud.

Elles la trouvèrent dans cet état d'accablement qui succède d'ordinaire aux trop vives douleurs.

— Vous nous reconnaîsez, n'est-ce pas ? dit Louise. Disposez de ma sœur et de moi... Nous serions heureuses de pouvoir vous être utiles... Mettez à l'épreuve notre dévouement... Ayez confiance... toujours !... Ne vous manque-t-il rien ? Que comptez-vous faire ?

— J'ai mon projet, répondit enfin Madeleine, mais pour l'exécuter... merci... personne ne saurait me venir en aide.

En parlant ainsi, sa voix était sourde et son attitude farouche. A peine avait-elle relevé les yeux.

Delphine lui prit les deux mains, et les serrant dans les siennes :

— Ne vous souvient-il plus, lui dit-elle, que je dois être un jour la femme de Justin et que, par conséquent, déjà je suis un peu votre fille ?

Ce doux et touchant appel trouva le chemin du cœur de Madeleine.

— Pardon ! s'écria-t-elle, tandis que des larmes de reconnaissance descendaient sur son visage. Pardon, mademoiselle... et vous aussi, madame, car vous êtes bonnes toutes les deux... oui, bien bonnes... Mais il ne me faut rien... là... vrai... rien !

— Pour vous-même peut-être, reprit M^{lle} Labarthe, mais ces deux pauvres enfants...

Et déjà elle embrassait Jeannette. Delphine attira vers elle Petit-Pierre qui ressemblait à Justin.

Louise continua d'insister. C'était alors une femme de trente ans. Dans son regard se lisait la droiture et la bonté. Une haute raison dictait ses paroles, auxquelles Delphine ajoutait de temps en temps quelque mot venu du cœur.

Déjà Madeleine se laissait gagner, lorsque Raynal parut sur le seuil.

Après avoir salué les deux visiteuses :

— Madeleine, dit-il, pourquoi ne pas m'avoir prévenu ? Sans un hasard qui m'amenait à Mirecourt, j'ignorais encore votre nouveau malheur. Il vous faut un conseiller et me voici.

Elle le regardait, ne comprenant pas encore.

— Votre mari a-t-il fait un testament ? demanda l'avocat.

— Est-ce que nous pensons à ces choses-là ? répondit la veuve de l'artisan.

— Je m'en doutais, fit Raynal. En ce cas, nous devons tout d'abord songer à vos enfants et leur choisir un tuteur.

— Un tuteur ?

— La loi l'exige.

— Mais pourquoi ?

— Pour recueillir, administrer le bien de leur père... et la succession d'Anselme.

A ce nom, qui la fit tressaillir, Madeleine s'écria :

— Nous y avons renoncé ! J'y renonce...

— Permettez, répliqua Raynal, les enfants sont mineurs, vous n'en avez pas le droit. Oubliez-vous, d'ailleurs, votre serment ?

— Non, je ne l'oublie pas ! dit-elle.

— Eh bien, poursuivit-il, le jour où vous l'aurez tenu, cette fortune n'aura plus rien que d'honorable. Qui donc ne la considérerait pas comme la juste récompense de votre dévouement ? Jusque-là, n'y touchons pas, soit ! mais que les garanties

légalles la réservent à vos enfants ; c'est leur avenir.

Après quelques autres explications du jeune avocat, la veuve resta pensive. Puis, relevant tout à coup la tête :

— Ce tuteur, dit-elle, pourquoi ne serait-ce pas vous, monsieur Raynal ?

— Je suis bien jeune, répondit-il, et peut-être Épinal est-il un peu trop loin de Vittef. Non, j'ai mieux à vous proposer... un voisin... Il remplirait dignement cette tâche.

— Qui donc ?

— Labarthe.

— Mon mari ! fit Louise.

— Mon beau-frère ! ajouta Delphine.

— Il a déjà la procuration de Justin, s'expliqua Raynal, j'espère qu'il se chargerait également des intérêts de Petit-Pierre et de Jeannette.

— Je l'y déciderai, répondit M^{lle} Labarthe. Il doit venir me prendre chez mon père. Jusqu'à quelle heure restez-vous ici, monsieur Raynal ?

— Jusqu'à ce soir.

— Eh bien ! à ce soir, Madeleine, à ce soir, mes enfants ! Je compte vous amener un tuteur qui sera pour vous un second père.

Et Louise disparut avec Delphine. (A suivre.)

de départ d'une petite colonne dont je fais partie, composée d'un bataillon d'infanterie, d'une section d'artillerie, d'une centaine de cavaliers de goums arabes, d'un convoi de 400 mulets ou chameaux. Nous partirons vers le 20 pour Bir-el-Ater, tout-à-fait sur la frontière tunisienne.

Il y a cinq petites colonnes semblables. Toutes partent de différents points pour se diriger sur la frontière tunisienne afin de barrer la route aux dissidents tunisiens que les généraux d'Aubigny et Forgemol pousseront vers elles.

Le général d'Aubigny, avec le colonel Laroque, partiront du Kef et se dirigeront probablement sur Gafsa.

Le général Forgemol partira de Kairouan et se dirigera vraisemblablement aussi sur Gafsa, où semble s'établir le foyer de la résistance.

La première des cinq colonnes partira de Souk-Ahrras et se dirigera sur El-Meridj.

La deuxième s'organise à Tebessa.

La troisième partirait de Khencella pour se diriger sur Bir-el-Ater.

La quatrième partirait de Négrine pour se diriger sur Gafsa.

Enfin, la cinquième, commandée par le colonel Le Noble, des spahis, quitterait El-Oued pour se diriger sur Nefsa et Tou-

ser.

Ce paraît devoir être un grand mouvement concentrique, avec Gafsa comme objectif, où l'on veut donner un grand coup de filet. Espérons aussi que ce sera le dernier!

Un de nos camarades, qui était parti de Balna pour accompagner un convoi de 3,000 chameaux et mulets, a dû s'arrêter à Khencella pour entrer dans la troisième colonne.

Il paraît que Khencella est situé dans un pays magnifique, sur les contreforts Est de l'Aurès, qui est couvert de forêts immenses, avec des vallées splendides. Tous les hommes en sont émerveillés; mais, hélas! ce n'est pas suffisant pour leur bien-être!

LES CONVALESCENTS REVENANT DE L'ALGÉRIE.

Le ministre de la guerre a arrêté que les militaires appartenant à des fractions de corps de troupes envoyées en Algérie ou en Tunisie, rentrés en France par suite de congés de convalescence, à quelque classe qu'ils appartiennent, seront, à l'expiration de leur congé de convalescence, dirigés sur les dépôts de leurs corps, et mis en route sans délai pour rejoindre leur corps en Afrique.

Ceux d'entre eux qui ne seraient pas en état de faire campagne immédiatement seront conservés aux dépôts, et remplacés, dans les fractions détachées en Afrique, par un même nombre de militaires que les corps intéressés dirigeront sans délai sur ces détachements.

Brain-sur-Allonnes. — La semaine dernière, un incendie assez considérable a éclaté dans les bâtiments dépendant d'une ferme exploitée par le sieur J. Ceullerier, commune de Brain. Les pertes, couvertes par une assurance, sont évaluées à 4,200 francs environ. Cause accidentelle.

TOURS.

Une touchante cérémonie avait lieu, ces jours derniers, dans la chapelle de l'Archevêché, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*. Sa Grandeur administrerait le sacrement de la confirmation à M^{lle} Daunassans, fille de M. le préfet d'Indre-et-Loire. Cette fête religieuse a été tout intime. La préfecture seule y assistait.

POITIERS.

La police a arrêté, dimanche soir, sur la place d'Armes, les vendeurs d'un pamphlet qui a pour titre: *La mort de M. Gambetta*.

Ces colporteurs pouvaient bien invoquer la loi d'avril 1878; mais on aurait passé outre. Il y avait ici crime de lèse-majesté.

Le *Courrier des Deux-Charentes* nous dit que les crieurs en question ont parcouru impunément les rues de Saintes et ont tranquillement débités leur marchandise. La police de Poitiers est plus chatouilleuse. Mais que va-t-elle faire, ou qu'a-t-elle fait de ces gens-là? Si elle les a mis en liberté après une nuit de violon, c'est quelque peu arbitraire. Mais quand il s'agit de sa majesté Gambetta, on n'y regarde pas de si près.

M. Gougeard, étant ministre de la marine, voudrait appartenir à l'une des deux Chambres. On dit qu'il se présentera dans la Sarthe, soit aux élections sénatoriales, soit à l'élection législative qui doit avoir lieu pour remplacer M. Rubillard.

Voici une question fort intéressante qui va être soumise aux tribunaux:

Un propriétaire d'une chasse près Meudon (Seine), a vu, le jour de l'ouverture, ses terres envahies par la troupe venant faire des manœuvres. Malgré les observations faites, les procès-verbaux déclarés, etc., etc., le commandant a continué les manœuvres et la petite guerre; ce qu'il y a de plus curieux, c'est que la moitié des terrains est louée à l'Etat par le propriétaire lésé. Il faut ajouter que le jour où avaient lieu ces manœuvres, l'infortuné propriétaire avait invité nombreuse compagnie, et les chasseurs ont vu les lièvres, faisans et perdrix fuir, comme des météores, devant les foulées des fantassins et les canonnades de l'artillerie. Le cas est assez singulier, et il est intéressant de savoir comment il sera résolu.

Variétés.

La légende de la couleuvre.

Nous trouvons dans le journal *la Nature* les détails intéressants qui suivent, sur le serpent le plus commun en France, la couleuvre à collier ou tropidonole:

« Connue des anciens sous le nom de *natrix*, c'est-à-dire nageuse, cette espèce se tient, en effet, volontiers le long des eaux, bien qu'elle soit beaucoup moins aquatique que le tropidonole vipérin, qui vit souvent avec elle. Lorsque septembre arrive, la couleuvre à collier se rapproche des habitations et, profitant des tas de pailles ou de céréales rassemblées en meules près des grandes cultures, y dépose ses œufs réunis en chaquet, au nombre d'une quinzaine, par une matière gélatineuse. L'on trouve souvent aussi de ces œufs dans le fumier des basses-cours des fermes; ils ont donné lieu dans les campagnes à une curieuse fable.

D'après l'intéressant travail de notre savant compatriote, M. le docteur Viaud-Grand-Maraîs, sur les serpents de la Vendée, cette fable se rattache à celle du basilic ou *regulus*, et est un reflet des croyances de l'Orient, répandues dans toute l'Europe par les Zingari ou Bohémiens errants, passés maîtres en sciences occultes. Les singuliers corps appelés *cocatrix* sont regardés par les paysans comme le résultat de l'accouplement d'une poule, ou d'un vieux coq et d'une couleuvre. Ils renferment, dit le peuple, un petit serpent fascinateur dont le regard seul cause la mort et qui est tué par son propre charme quand on peut le forcer à se voir dans une glace polie (4).

Le cultivateur du Bocage qui trouve un *cocatrix* dans sa basse-cour se signe et l'écrase du pied, de peur qu'il ne soit couvé par un chat, condition nécessaire pour qu'un basilic vienne au monde. Quand une poule a pondu un de ces œufs hardés, son instinct semble lui dire qu'elle n'a pas donné le jour à un être capable de vivre. Son chant — et ici ce n'est pas de la légende, mais de l'histoire — prend un caractère tout particulier et se rapproche de celui du coq. On dit qu'elle est *jaite* et qu'elle chante le *jau* (le mot *jau*, en patois poitevin, est le synonyme de coq). Cette poule maudite est sacrifiée.

Toute la fable repose sur deux faits: 1° la présence assez fréquente d'œufs véritables de couleuvre dans les poulaillers et leur ressemblance avec les œufs avortés des poules; 2° la forme grossière d'un petit serpent, que présente le ligament dû à l'union des deux chalazes ou membranes qui maintiennent le jaune suspendu, dans les œufs de poule sans germes. Il arrive parfois aussi que les vieux coqs ont un gloussement de poule et rendent alors des sortes d'œufs mous, comme membraneux, formés de glaire coagulée; des œufs de la couleuvre renfermés dans le fumier sortent de petits

(4) Un pareil monstre se nomme un *codrille*. Bien que l'on puisse voir dans ce nom patois une altération de celui de *crocodile*, prononcé *cocodrille* dans nos campagnes, il pourrait se faire aussi que ce fut une reminiscence du nom celtique *kythra* du génie du mal, de l'Adversaire par excellence ou du Satan, du Destructeur, c'est-à-dire du *Kythra* ou *Kythraul*, nom qui présente toutes ces diverses significations.

serpenteaux, et l'on a cru que les coqs hardés pondraient des œufs qu'ils ne couvent pas et d'où naissent toujours des serpents.

Un autre préjugé, assez répandu dans les campagnes, existait déjà chez les Romains. La couleuvre à collier, comme les autres couleuvres du reste, aimerait beaucoup le lait et s'introduirait dans les laitières; bien plus, on l'aurait souvent trouvée repliée autour des jambes des vaches et des chèvres pour les traire, les épuisant au point de faire couler le sang; chez les animaux traits ainsi, le lait se tarirait et prendrait une teinte bleue tant que la bête qui le fournit servirait de nourrice au serpent.

Il n'est point nécessaire de faire remarquer l'absurdité de cette fable qui a couru le monde; la conformation de la bouche des serpents s'oppose absolument à la suction. « On a prétendu, dit Lacépède, que le serpent à collier entrait quelquefois par la bouche dans le corps de ceux qui dormaient étendus dans l'herbe fraîche, et qu'on le faisait sortir en profitant de ce même goût pour le lait et en l'attirant par la vapeur du lait bouilli, que l'on approchait de la bouche de celui dans le corps duquel il s'était glissé. » Olaus Magnus, Gesner, Grégoire Horstius et même Hippocrate, le père de la médecine, rapportent gravement des observations de ce genre.

JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES

SOMMAIRE DU DERNIER NUMÉRO.

I. Architecture en France, par *Cerfbeer de Medelsheim*. — II. Chronique scientifique: Recensement de la population et des diverses causes d'accroissement. — L'empoisonnement lent par le plomb, par le *D. Gorecki*. — III. Le Vin et ses falsifications, par *Olivier de Rawton*. — IV. Petits Procès et Petites Misères. — V. Exposition universelle d'électricité, par *A. de Vaultelle*. — VI. Le Soja Hispida du Japon. — VII. Une Colonie oubliée. — VIII. Le Bétail américain, par *M. Dubost*. — IX. Nettoyage et Soufrage des articles de laine blanche.

LE DERNIER MOT

DES CHEMINS DE FER.

Il est des entreprises qui embarrassent l'écrivain chargé de les porter à la connaissance du public.

L'opération qui nous occupe n'est point de celles-là.

Tout y est clair, tangible, évident. Il suffit d'en énumérer simplement la portée et les avantages pour faire pénétrer dans les esprits clairvoyants la profonde conviction de sa valeur réelle.

La Compagnie générale des Chemins de fer sur routes est instituée pour créer des voies ferrées économiques sur les routes nationales, départementales et chemins de grandes communications de France.

Elle est autorisée à prendre ce titre par décret présidentiel du 28 juillet 1880. Des lois et décrets spéciaux réglementent la construction et l'exploitation de ces voies ferrées sur le domaine public et sous le contrôle de l'Etat, et leur assurent des subventions et des garanties d'intérêts.

Les Chemins de fer d'intérêt local, construits à travers champ, à grand renfort de dépenses sans proportion avec le trafic à exploiter, avaient manqué un but excellent: pénétrer dans l'intérieur des pays et porter à des contrées inactives la prospérité. La plupart ont dû être rachetés par l'Etat. Leur kilomètre de construction seulement coûtait 150,000 francs au minimum.

Les Chemins de fer sur routes, établis sur les accotements et trottoirs, supprimant en grande partie les dépenses d'infrastructure, c'est-à-dire les terrains, déblais et remblais, ouvrages d'art et immeubles, et réduisant les frais de superstructure, c'est-à-dire les traversés, les rails et le ballast.

Les dépenses du matériel roulant sur des voies étroites sont également réduites: les études longuement faites ont réuni dans les machines et wagons la solidité au bon marché.

C'est ainsi qu'on arrive, pour prix de revient d'un kilomètre de Chemin de fer sur routes, à 60,000 fr. seulement, matériel fixe et roulant compris.

Et dès lors, l'exploitation, l'entretien et l'amortissement, ne coûtant que 4,000 fr. au maximum, et la recette kilométrique étant de 10,000 fr., d'après l'étude du trafic, officiellement basée, il en ressort un bénéfice net de 8 à 10 0/0 dès le début de l'exploitation, sans compter l'amortissement et la plus-value attachée à l'accroissement du trafic.

D'après les recettes de la ligne de Villiers-le-Bel, en exploitation depuis trois ans, et qui produit 12,000 fr. par kilomètre et par an, ce revenu serait même supérieur; mais, dans une évaluation, il vaut mieux rester en deça que d'aller au delà des prévisions. De la sorte, la satisfaction remplace la désillusion.

La compagnie générale des Chemins de fer sur routes a obtenu et est en voie d'obtenir, dans les départements de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Loiret, Yonne, Oise et Aisne, la concession de 288 kilomètres de voies ferrées pour lesquelles l'Etat, les départements, les communes et les grandes Compagnies de Chemins de fer lui allouent des subventions s'élevant à environ trois millions de francs.

C'est pour exécuter ces nouvelles constructions

que, suivant décision de l'assemblée des actionnaires et du Conseil d'administration, la Compagnie porte son capital de 1,700,000 fr. à 4 millions de francs par l'émission de 4,600 actions nouvelles.

Dans un prochain article nous ferons connaître les conditions de la Souscription qui est fixée du 5 au 20 décembre.

Nous nous préoccupons avec ardeur du développement de la prospérité nationale et de l'intérêt de nos lecteurs, nous nous faisons un devoir de les instruire des entreprises qui, comme celle-ci, sont de nature à leur procurer un solide et fructueux placement de leurs capitaux.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMILINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à *la Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PREX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition: avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Médecine

I. *Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure.* — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte: 2 fr. 50.

II. *Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de saive, etc.* — Faire usage des PASTILLES et des POUDES DE PATERSON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50; Poudres, 5 fr.

III. *Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses.* — Le VIN DE BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, anti-nerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille: 4 fr.

IV. DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET.

Elixir dentifrice de Dethan: le flacon... 2 fr.
Poudre dentifrice de Dethan: la boîte... 2 fr.
Opiat dentifrice de Dethan: la boîte... 2 fr.

Dépôt chez ADR. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.

Marché de Saumur du 19 novembre.

Blé nouveau (l'h.)	23	Hulledenois.	50	120	—		
Blé comm. (l'h.)	23	Huile chene.	50	—	—		
Froment (l'h.)	77	—	Graine tréfle	50	—		
Halle, moy.	75	21 14	—	luzerne	50	—	
Seigle	75	13 87	Foin (dr. c.)	780	85	—	
Orges	65	13 16	Luzerne	—	780	85	—
Avoine h. bar.	50	10 50	Paille	—	780	85	—
Fèves	75	15	Amandes	—	50	—	—
Pois blancs . . .	80	44	Cire jaune.	—	50	190	—
— rouges	80	36	Chanvres 1 ^{er}	—	—	—	—
Colza	65	—	qualité (52k.500)	—	50	—	—
Chenevis	50	13	2 ^e	—	—	45	—
Farine, culas.	157	64	3 ^e	—	—	40	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1880,	1 ^{re} qualité	225 à 250
Id. 1880,	2 ^e id.	150 à »
Ordin., envir. de Saumur 1880,	1 ^{re} id.	115 à »
Id. 1880,	2 ^e id.	105 à »
Saint-Léger et environs 1880,	1 ^{re} id.	120 à »
Id. 1880,	2 ^e id.	110 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1880,	1 ^{re} id.	100 à »
Id. 1880,	2 ^e id.	95 à »
La Vienne, 1880,	—	90 à »

ROUGES (2 hect. 30).

Souzaix et environs, 1880	—	—
Id. 1880	—	—
Champigny, 1880	1 ^{re} qualité	—
Id. 1880	2 ^e id.	—
Id. 1880	1 ^{re} id.	—
Id. 1880	2 ^e id.	—
Varrains, 1880	1 ^{re} id.	150 à »
Varrains, 1880	2 ^e id.	140 à »
Bourguell, 1880	1 ^{re} qualité	160 à »
Id. 1880	2 ^e id.	150 à »
Id. 1880	1 ^{re} id.	—
Id. 1880	2 ^e id.	—
Restigné 1880	—	150 à »
Id. 1880	—	—
Chinon, 1880	1 ^{re} id.	150 à »
Id. 1880	2 ^e id.	140 à »
Id. 1880	1 ^{re} id.	—
Id. 1880	2 ^e id.	—

LES ALMANACHS POUR 1882.

L'Almanach est le livre de tous; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée; l'ouvrier, pour lire des historiettes; l'homme de loisir, pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étranges.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger; car les ennemis de l'Eglise se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs du *Laboureur, de l'Atelier, du Soldat, du Marin et du Coin du feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des franc-maçons; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires et le bien se ferait sur une vaste échelle.

Ces Almanachs se vendent à Saumur, chez Dézé, libraire, rue Saint-Jean.

L'Atelier, le Laboureur, le Soldat, le Marin: 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste.

Le Coin du feu: 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste.

LES CHEMINÉES ne fument plus avec le fumifuge H. CAHUZAC,

ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi franco du catalogue.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui,

seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCELZ, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine.

cines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi LA REVALESCIÈRE COLATEL, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. Elle cuit ANTI-DIABÉTIQUE DE REVALESCIÈRE. — Biscuits. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Envoi contre bon de Besson, Common, 23, rue Saint-Jean. — Dépôt à Saumur, successeur de TEXIER; J. RUBSON, pharmacien et épiciers. — Du Barry et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 25 —	10 h. 31 matin.	11 15 —	6 h. 42 matin.	11 h. 12 matin.
11 15 —	1 17 soir.	7 39 soir.	4 55 —	9 10 soir.	
4 55 —	7 50 —	11 48 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 35 —	9 h. 13 matin.	5 17 soir.	9 h. 53 matin.	6 30 soir.
12 15 soir.	6 45 —	3 50 —	10 47 —	4 28 —	11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 NOVEMBRE 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 60			Comptoir d'escompte	1045			C. gén. Transatlantique	605	5	
3 % amortissable	86 25			Crédit de France	995		5	Canal de Suez	2570	10	
3 % amortissable nouveau	85 30		25	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1710			Société autrichienne	695		2 50
4 1/2 %	113 85	35		Obligations foncières 1877	351			OBLIGATIONS.			
5 %	116 20			Obligations communales 1879	443	1		Est	390		
Obligations du Trésor	512		1	Obligat. foncières 1879 3 %	439		50	Midl.	390		
Obligations du Trésor nouvelles	520	3	75	Soc. de Crédit ind. et comm.	735			Nord	393	50	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	336			Crédit mobilier	725		5	Orléans	391		
Ville de Paris, oblig. 1855 1860	506		1	Est	787	50		Ouest	389	75	
— 1865, 4 %	520			Paris-Lyon-Méditerranée	1745		5	Paris-Lyon-Méditerranée	389		
— 1869, 3 %	399		1	Midi	1810	10		Paris (Grande-Ceinture)	580		
— 1871, 4 %	393		2 50	Nord	2980	10		Paris-Bourbonnais	390		
— 1875, 4 %	509		1	Orléans	1365	5		Canal de Suez	565		
— 1876, 4 %	509		1	Ouest	830		5				
Banque de France	6360	100		Compagnie parisienne du Gaz	1635		30				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin.	6 — 45 —	3 heures 26 minutes du matin.	8 — 31 —
8 — 56 —	1 — 25 —	9 — 40 —	9 — 40 —
3 — 32 —	7 — 15 —	12 — 40 —	4 — 44 —
10 — 37 —		10 — 28 —	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

PURGE LEGALE

D'un exploit du ministère de Delaunay, huissier à Saumur, en date du douze novembre mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré; il appert:

Qu'à la requête de M. Jean-Baptiste Lamardelay-Guyon, propriétaire, demeurant à Doué-la-Fontaine,

Agissant au nom et comme maire de ladite ville de Doué;

Pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e V. Le Ray, avoué-licencié près le tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir, n° 12;

Notification a été faite à M. le procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Saumur;

D'un acte fait au greffe, le dix-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré, constatant qu'à l'effet de purger l'immeuble ci-après des hypothèques légales dont il pourrait être grevé.

M^e Le Ray, avoué de l'acquéreur, es-qualités qu'il agit, a déposé au greffe, la copie collationnée d'un acte au rapport de M^e Taureau, notaire à Doué-la-Fontaine, en date du trente-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré et transcrit, contenant vente à M. Jean-Baptiste Lamardelay-Guyon, propriétaire, demeurant ville de Doué, agissant en sa qualité de maire de ladite ville.

Par M^e Anne Panneau, propriétaire, veuve de M. Nicolas Perrault, demeurant à Doué,

D'un terrain, sis en bordure du chemin vicinal n° 4, de Doués à l'Ermitage, d'une contenance de cent cinquante-trois mètres soixante-seize centimètres carrés, composé de deux parcelles, la première à l'ouest de la maison occupée par le sieur Besnard, de cent vingt mètres trente-neuf décimètres carrés, et l'autre à l'est de la même maison, de vingt-trois mètres trente-sept décimètres.

Cette vente a été consentie et acceptée, moyennant une somme de trois mille dix-huit francs, outre diverses charges et conditions;

Avec déclaration à M. le procureur de la République, que les propriétaires antérieurs à M^e veuve Perrault étaient:

1^{er}. M. Nicolas Perrault, son mari, propriétaire pour partie, décédé à Doué, le vingt juillet mil huit cent soixante-douze, lequel l'a instituée sa légataire universelle, en vertu d'un testament reçu par M^e Baillergeau, notaire à Doué, le trente-un octobre mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré;

2^{es}. M. Frédéric Perrault, marchand de chevaux à Méron, duquel il l'avait acquis, suivant acte reçu par M^e Rullier, notaire à Doué, en date du douze février mil huit cent cinquante-sept, moyennant un prix payé comptant.

Avec déclaration encore à M. le procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, n'étant pas connus de l'acquéreur, il faisait les présentes déclaration et publication, conformément à la loi.

Avec sommation à M. le procureur de la République d'avoir à requérir telles inscriptions qu'il jugera utiles pour cause d'hypothèques légales, dans le délai de deux mois, après quoi il n'y serait plus reçu.

L'avoué de l'acquéreur,
V. LE RAY.
(736)

A VENDRE

A LOUER

OU A ARRETER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Sise à Distré, propre au commerce, avec boutiques, servitudes, vastes caves.

S'adresser à BAUDAIN, propriétaire à Distré. (711)

A VENDRE

UNE BONNE CHEVRE LAITIÈRE

S'adresser au sacristain de la Visitation.

La MAISON DUTEIL demande un employé pour la mercerie.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANBUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

UNE MAISON DE NOUVEAUTÉS, de Saumur, demande un garçon de magasin. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans une place de valet de chambre. Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT
Chirurgien - Dentiste,
19, rue Royale, Saumur,
Au premier.

INCONTINENCE D'URINE
DES ENFANTS.
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration: 18, rue Dauphine à Paris.

OUVERTURE

DE LA

BLANCHISSERIE SAUMUROISE

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf. Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendre des toiles damassées. S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie}
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre:

Gastrites, Dyspepsies,
Gastralgies, Digestions lentes,
Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON: 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS:

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.